

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

*Demande d'approbation du taux de rendement des capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement;*

No: R-3842-2013

**HYDRO-QUÉBEC**

Demanderesse

- ET -

**OPTION CONSOMMATEURS**

Intervenante

---

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE STATUT D'EXPERT-CONSEIL**

---

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, OPTION CONSOMMATEURS EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:**

**a) Nom et coordonnées**

1. Option consommateurs (OC) entend retenir les services de Docteur Roger Higgin de la firme Sustainable Planning Associates Inc. à titre d'expert-conseil. Ses coordonnées sont comme suit :

Docteur Roger Higgin  
Sustainable Planning Associates Inc.  
15, Malabar Place  
Toronto (ON) M3B 1A4

**b) Description du mandat**

2. OC entend recourir aux services de l'expert-conseil dans le cadre de l'examen de la demande.
3. L'expertise de Docteur Higgin est requise afin d'obtenir une opinion indépendante sur la proposition d'Hydro-Québec concernant le mécanisme de traitement des écarts de rendement. Le recours à Docteur Higgin est approprié en raison de ses connaissances et de son expérience en matière de mécanismes de répartition des écarts de rendement à travers le Canada.
4. Le mandat spécifiquement requis de Docteur Higgin est :
  - a. prendre connaissance de la preuve pertinente de la demanderesse;
  - b. évaluer la justesse et la pertinence de la proposition d'Hydro-Québec;

*Demande d'approbation du taux de rendement des capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement*  
*Demande de reconnaissance de statut d'expert-conseil – Roger Higgin*  
*Option consommateurs*

---

- c. contribuer à l'élaboration de l'argumentaire d'OC sur la question préliminaire posée par le Régie;
- d. participer à la rédaction des demandes de renseignements;
- e. fournir le support nécessaire pour la préparation de la preuve d'OC;
- f. contribuer à l'élaboration de la plaidoirie finale d'OC;

**c) Qualification et rémunération demandée**

- 5. La qualification demandée est la suivante : expert-conseil en mécanisme de traitement des écarts de rendement et en réglementation incitative;
- 6. Docteur Higgin a été reconnu comme expert par la Régie à plusieurs reprises, notamment dans les dossiers R-3443-2000, R-3537-2004, R-3552-2004, R-3587-2005 (Phase 2) et R-3809-2012 (Phase 2);
- 7. La rémunération demandée est celle prévue au *Guide de paiement 2012*, soit 200 \$/heure.

**d) Curriculum vitae**

- 8. Une copie du curriculum vitae de Docteur Higgin est jointe à la présente.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande de reconnaissance de statut d'expert-conseil.

Montréal, le 20 septembre 2013

*(S) Belleau Lapointe, S.E.N.C.R.L.*

---

**BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.**  
Procureurs d'Option consommateurs